



## Intervention du SNEP-FSU à propos des programmes au CSE du jeudi 21 mars 2019

Les conditions institutionnelles ne sont plus réunies pour produire des programmes de qualité.

Le tempo imposé par le ministère, le simulacre de concertation affiché, où on écoute mais ne retient rien, le rejet d'amendements importants proposés par les représentants des enseignants, pour ne garder que quelques aménagements à la marge, le manque de cadrage commun, produisent inmanquablement des textes dont l'intérêt devient douteux et qui n'ont aucune chance d'avoir une adhésion de celles et ceux qui auront la charge de les mettre en œuvre. Au bout du compte ce sont les élèves qui pâtiront de la situation.

C'est particulièrement vrai pour les derniers programmes d'EPS. Après les collèges et les lycées, ce sont les LP qui sont désormais impactés par la nouvelle mode en la matière : des programmes qui sont en fait des non-programmes. La fonction d'un programme est de définir le plus précisément possible ce qui doit être appris. En rester à des formulations générales et aller jusqu'à demander aux enseignants de chaque établissement de déterminer les attendus de fin de lycée comme c'est le cas en EPS, revient à abandonner tout cadre national et ouvrir la porte à ce que demain il y ait, concrètement, un programme d'EPS par enseignant. Cette logique est une politique délibérée de l'institution qui explique dans un paragraphe entier du texte :

« Dans l'établissement, l'équipe d'EPS conçoit le projet pédagogique disciplinaire en cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs qui l'accompagne. Le projet d'EPS est obligatoire, il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés à l'échelle d'une cohorte, notamment à travers les degrés d'acquisition atteints par les élèves sur chacun des AFLP. Par l'analyse concertée des données relevées, l'équipe pédagogique peut réajuster les objectifs, la programmation des APSA, leur traitement didactique et les outils d'évaluation pour améliorer encore l'efficacité du projet pédagogique.

Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques. Le projet de classe propose des contenus et des modalités de pratique pour atteindre des objectifs ciblés et adaptés aux caractéristiques des élèves. »

Sur cette dernière phrase, il faut noter que ce n'est plus aux élèves à s'adapter aux ambitions que l'école a pour eux, mais c'est au programme de s'adapter aux élèves. C'est un renversement notable dans le rôle et la fonction de l'école. Cette volonté est également si présente dès le début du texte : « En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources... »

Ce qui suppose en plus, de pouvoir définir les ressources de la totalité des élèves de lycées professionnels.

La profession est aujourd'hui sidérée du sort de la discipline : à travers les programmes c'est aussi l'identité de celle-ci qui est attaquée. On assiste à une sorte de « dé-disciplinarisation » de l'EPS. Le préambule du texte montre bien qu'elle n'est que contributive (terme utilisé dès la première phrase) à d'autres préoccupations quand la plupart des autres disciplines spécifient d'entrée de jeu leur apport original et spécifique.

Les « AFLP » nouveau jargon à ajouter aux précédents, ne sont guère différents de ceux du collège ou du lycée, se distinguant par des tournures de phrases et non par des savoirs ou compétences-clé, venant ici nier l'intérêt d'avoir des programmes spécifiques pour chaque niveau de classe. C'est un retour, à bien des égards de moins bonne qualité, aux « Instructions officielles » de l'époque où la discipline n'avait pas de programme.

C'est normal puisque le niveau de généralité imposé par la non-référence aux APSA ne permet pas d'entrer dans le détail. On en reste donc à des formules censées couvrir plusieurs activités aussi diverses que le rugby et le tennis de table. Il ne peut y avoir alors, choses pourtant réclamées par les enseignants, « d'éléments de progressivité ». On en arrive à des formulations qui pourraient prêter à sourire quand en CAP on demande aux élèves d'utiliser des techniques adaptées et qu'en bac pro on leur demande d'utiliser des « techniques efficaces ». Y aurait-il des techniques adaptées non efficaces ? (Cette formule a heureusement été changée au dernier moment dans le texte présenté)

Le SNEP-FSU, soucieux de l'image que donne la discipline à travers ses textes, soucieux de l'ambition à avoir pour tout élève, quel que soit son lieu d'étude, quel que soit son milieu, soucieux d'un enseignement de qualité, offrant aux élèves les mêmes savoirs et compétences sur l'ensemble du territoire, ne peut accepter la logique mise en oeuvre par le ministère, vidant les programmes de tout contenu sérieux, au profit de grandes généralités interprétables à merci.

Nous vous demandons de retirer le texte proposé et de repartir sur une autre base, en associant les organisations représentatives à la conception des programmes. Nous avons besoin de programmes précis, donnant des repères dans les apprentissages concrets dans les différentes pratiques proposées. Tout le monde, élèves et enseignants, en ressortirait gagnant.